

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 octobre 2024**  
~~~~~

DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ
PROJET DE RESTAURATION DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES
TRAMES VERTE, BLEUE ET NOIRE.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 octobre 2024 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 10 octobre 2024.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Henry MARTINEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Thibaut BARRAL, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Christine DEBEAUCE à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Jean-Claude CROS à M. Jean-François SOTO, Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, M. David CABLAT à Mme Véronique NEIL, Mme Roxane MARC à M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Chantal DUMAS à M. Henry MARTINEZ, M. Olivier SERVEL à M. Marcel CHRISTOL, M. Claude CARCELLER à M. José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO à M. Jean-Marc ISURE, Mme Valérie BOUYSSOU à M. Jean-Pierre PUGENS.

Excusés

M. Anthony GARCIA, M. Yannick VERNIERES, Mme Christine SANCHEZ, M. Christian VILOING, M. Gregory BRO.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 31	Votants : 41	Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU la directive 92/43 CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;

VU la directive 2009/147/CE de novembre 2009 du parlement européen et du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

VU le code de l'environnement, en particulier ses articles L. 414-1 à 7 et R.414-1 à 26 transposant les directives européennes ;

VU ensemble la délibération du Conseil communautaire n°3072 en date du 30 janvier 2023 relative à la modification de l'intérêt communautaire et l'arrêté préfectoral n°2023-10-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH), en particulier sa compétence relative à la protection et la mise en valeur de l'environnement et ses actions sur les sites Natura 2000 d'intérêt communautaire ;

VU la délibération n°3331 du Conseil communautaire en date du 27 novembre 2023, relative à l'approbation de la stratégie biodiversité 2024-2026 de la collectivité ;

CONSIDERANT que la CCVH s'est progressivement engagée dans des initiatives de protection et de valorisation de son patrimoine naturel, qu'elle s'est illustrée dans la gestion de plusieurs sites Natura 2000 et qu'elle a été reconnue en 2019 « Territoire Engagé pour la Nature »,

CONSIDERANT qu'en 2021, la CCVH a approfondi la connaissance de ses écosystèmes locaux avec le lancement d'un Atlas de la Biodiversité (ABC) qui lui a permis de définir sa Stratégie Biodiversité 2024-2026,

CONSIDERANT que le projet présenté vise à protéger, restaurer et valoriser les corridors écologiques du territoire avec des actions concrètes de plantation et restauration de haies, de création et restauration de mares, et de réduction de la pollution lumineuse pour améliorer la trame nocturne s'inscrit pleinement dans la Stratégie Biodiversité 2024-2026,

CONSIDERANT que ces actions sont directement alignées avec l'Objectif 1 : Relier le territoire et faire de la CCVH un territoire écologiquement connecté, en travaillant sur la trame verte et bleue et en incluant la trame nocturne,
CONSIDERANT que le projet répond également à l'Objectif 2 : Faire de l'agriculture une alliée de la biodiversité en encourageant les infrastructures agro-écologiques dans la plaine agricole, telles que les haies et les mares,
CONSIDERANT l'estimation du coût du projet qui s'élève à 265 687.50€ HT et qu'il existe des dispositifs de financements extérieurs sur ce projet,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le projet de restauration des continuités écologiques dans la Vallée de l'Hérault qui s'élève à de 265 687.50 € HT,
- d'approuver les plans de financement prévisionnels présentés ci-après en annexe,
- d'autoriser le Président à solliciter les financeurs pour les demandes de subventions, dans la limite des 80% de financement,
- d'autoriser le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, les plans de financement prévisionnels ainsi présentés,
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'État
N° 3625
Publication le 22/10/2024
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 22/10/2024
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20241021-18998-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

Demande de financement de la stratégie biodiversité
Projet de restaurations des continuités écologiques – Trames verte, bleue et noire.

D EXPENSES			R ECETTES		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Salaire <u>Chargé de mission Biodiversité</u> - 162,5j	32 500,00 €	12%	ETAT - Fonds Vert	185 981,25 €	70%
<u>Etudes</u>			Conseil départemental de l'Hérault	26 568,75 €	10%
Programme restauration/Création de mares (183,75j)	97 387,50 €	37%			
Programme restauration/création de haies (5j)	2 500,00 €	1%			
Etudes ultrasons	1 500,00 €	1%			
<u>Travaux</u>					
Restauration/création de mares (13 mares)	99 000,00 €	37%			
Restauration/création de haies (15 km)	26 500,00 €	10%			
<u>Frais annexes</u> de communication	6 300,00 €	2%			
TOTAL HT	265 687,50 €	100%	PART FINANCEURS	212 550,00 €	80%
			PART AUTOFINANCEMENT	53 137,50 €	20%
			TOTAL HT	265 687,50 €	100%